

L'école de musique du haut cantal

un Directeur (rice) (temps plein)

à compter du 01/09/2022

Candidatures à envoyer à M. le Directeur de la Communauté de
communes Sumène Artense
avant le 31 juillet 2022

21 rue du calalet 15240 Saignes/ pleverbe@sumene-artense.com

Forme juridique : en cours d'élaboration

Nombre d'élèves : 150

Ecole implantée sur 3 communes : Mauriac, Saignes, Riom-ès-Montagnes

Rémunération : convention éclat, indice 450

Equipe administrative : directeur (temps plein 35h)

Fiche de poste :

Travail sur l'élaboration d'une structure d'enseignement à l'échelle de 4 Communautés de communes

Direction et animation d'une équipe d'enseignants (10 à 15)

Réalisation des emplois du temps

Préparation des payes, suivi des charges sociales (mensuelles, trimestrielles et annuelles)

Elaboration du projet pédagogique de l'établissement / développement d'une antenne sur le Pays de Salers.

Organisation du calendrier de l'établissement (examens, spectacles, etc.) et montage technique de chaque opération

Contacts avec les familles et les élus.

Travail en étroite collaboration avec la commune de Riom-ès-Montagnes, les Communautés de communes du Pays Gentiane, Mauriac, Sumène Artense et Salers

Montage et suivi des dossiers de demandes de subventions ; recherche de partenaires financiers

Elaboration de communication de l'Ecole et des événements organisés

Formation musicale appréciée

Expérience similaire souhaitée